

N°17-12-141

L'an deux mil dix-sept, le lundi 18 décembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 8 décembre 2017.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; POULAIN P. ; LASSALE M. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; BERQUEZ M.L. (reçoit pouvoir de V. WESTENHOEFFER) ; BEAUBOIS B. ; BOIN E. (reçoit pouvoir de J. DELANNOY)

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; DELATTRE J. (reçoit pouvoir de N. DE JONGHE) ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; BAILLY P. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; EVRARD B. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. (reçoit pouvoir de F. SAGNIER) ; FOURRIER B. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames DE JONGHE N. (donne pouvoir à J. DELATTRE) ; WESTENHOEFFER V. (donne pouvoir à ML BERQUEZ)

Messieurs LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; BRUGGEMAN M. ; SAGNIER F. (donne pouvoir à S. LEFEBVRE) ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; WAUQUIER A. ; GALLET J.M. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. (donne pouvoir à E. BOIN)

Absents :

Madame DOURIEZ D.

Messieurs SENECAT D. ; GARENAUX M.

Monsieur André DUWAT est élu secrétaire.

**OBJET : CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE – AVENANT AU
CONTRAT – MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE OPERATION N° 10.5**

Rapporteur : Christian LEROY

Vu la délibération n° 13-04-23 du 22 avril 2013 validant l'avenant au contrat territorial de développement durable,

Vu l'avenant au contrat territorial de développement durable signé le 23 avril 2013, et notamment la fiche Opération n° 10.5 dénommée "Aménagement durable du cœur du village de Wavrans",

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à régler à la commune de Wavrans la somme de 20 000 € telle que prévue dans le plan de financement prévisionnel pour l'opération "Aménagement durable du cœur du village de Wavrans".

Pour extrait conforme.

Le Président,

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20171218-17-12-141-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

